

Québec, le 19 mars 2014

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

28/03/2014

Monsieur Jobie Tukkiapik
Président
Société Makivik
C.P. 179
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

Monsieur le Président,

Le 3 mars dernier, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le développement de la filière uranifère en territoire québécois. Ce mandat débutera le 20 mai prochain.

Dans une lettre adressée au sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le 20 décembre 2013, vous insistez sur le fait que le BAPE puisse assurer la participation active du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) pour ce qui est de la consultation publique au Nunavik. Soyez assuré que c'est là notre intention.

Ainsi, au lendemain de la réception du mandat, le secrétaire du BAPE a contacté, à ma demande, le secrétaire du CCEK afin de discuter des dispositions à prendre pour amorcer les discussions et la planification nécessaire à la réalisation du mandat dans le territoire visé au chapitre 23 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), au chapitre 14 de la *Convention du Nord-Est québécois* (CNEQ) et au chapitre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Également, c'est dans ce contexte que, le 13 mars dernier, j'ai rencontré les membres du CCEK à Québec. Les échanges ont été riches d'enseignement de part et d'autre et ils se poursuivront avec la commission d'enquête que je constituerai afin que ce mandat soit mené de façon concertée dans le respect du régime de protection de l'environnement et du milieu social applicable au territoire visé.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Pierre Baril

c.c. M. Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de
l'Environnement, de la Faune et des Parcs
M. Michael Barrett, président du CCEK
M. Benjamin Patenaude, secrétaire du CCEK

COURTESY COPY

Québec City, March 19, 2014

Mr. Jobie Tukkiapik
President
Makivik Corporation
P.O. Box 179
Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0

Dear Sir,

On March 3 last, the Minister of Sustainable Development, Environment, Wildlife and Parks asked the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) to carry out an inquiry and public hearing on the development of the uranium industry in Québec. The mandate will begin on May 20 next.

In a letter dated December 20, 2013, sent by you to the Deputy Minister of the Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, you emphasized the need for the BAPE to ensure that the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) would play an active role in the public consultations in Nunavik. Please be assured that it is our intention to do this.

The day after the mandate was entrusted to the BAPE, the BAPE secretary, at my request, contacted the KEAC secretary in order to discuss arrangements to begin the discussions and planning required to carry out the mandate in the area covered by Chapter 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA)*, Chapter 14 of the *Northeastern Québec Agreement (NQA)* and Chapter II of the *Environmental Quality Act*.

It was also with this in mind that I met with the KEAC members in Québec City on March 13 last. Our discussions were rich in learning for both sides, and they will continue through the inquiry commission that I will set up to ensure the mandate is carried out in a concerted manner, with due respect for the social and environmental protection regime in force in the area in question.

Yours sincerely,

Pierre Baril,
President.

c.c. Yves-François Blanchet, Minister of Sustainable Development, the Environment, Wildlife and Parks
M. Michael Barrett, President of the KEAC
M. Benjamin Patenaude, Secretary of the KEAC



ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujuuaq, le 17 mars 2014

Monsieur Clément d'Astous
Sous-ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675 boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Prévisions budgétaires 2014-2015 du CCEK

Monsieur le sous-ministre,

Conformément à l'article 2 de l'entente administrative signée en juillet 2005 entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), nous vous présentons les prévisions budgétaires du CCEK pour l'année fiscale 2014-2015.

Comme vous le constaterez à l'examen des prévisions ci-jointes, une augmentation des charges annuelles est prévue pour l'année 2014-2015. Le CCEK souhaite attirer votre attention sur les dépenses de logement et autres frais connexes associés à l'installation de notre secrétaire exécutif à Kuujuuaq et celles prévues pour l'embauche d'un deuxième analyste en environnement afin de pourvoir à des surcharges de travail ponctuelles. Afin d'assurer le dynamisme du CCEK en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik, le maintien du poste d'analyste en environnement et l'ajout d'un deuxième analyste contribueront à aider le Comité à atteindre les objectifs énoncés dans son plan d'action et à satisfaire les exigences de son mandat. Conséquemment, les dépenses de voyage et d'hébergement pour la tenue des réunions annuelles devraient augmenter. Le CCEK estime donc que ses dépenses annuelles passeront d'environ 332 700\$ (année financière 2013-2014)¹ à 355 000\$ (année financière 2014-2015).

Le CCEK prévoit réduire le surplus accumulé au cours des dernières années; lequel a été estimé à 115 000\$ au 31 mars 2014. Ce surplus constitue cependant une réserve financière

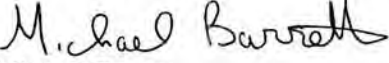
¹ Préparés par une firme comptable indépendante, les états financiers 2013-2014 seront disponibles au secrétariat du CCEK dans les prochains mois.

essentielle pour le CCEK. En effet, le surplus sert de fonds d'exploitation lorsque la subvention annuelle n'est pas déposée au moment prévu à l'entente administrative, soit en début d'année financière. Par le passé, le budget du CCEK ayant déjà été déposé tardivement, il demeure primordial que ce fonds d'exploitation soit conservé pour assurer la sécurité financière de notre organisation.

Dans ces circonstances, le CCEK souhaite donc que l'administrateur provincial reconduise la subvention prévue à l'entente administrative au montant de 240 000 \$ pour l'exercice financier 2014-2015. Le CCEK demeure disponible pour répondre à toutes vos questions.

Veuillez agréer, Monsieur le sous-ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,


Michael Barrett

p.j.



Environnement Canada Environment Canada

Division des relations stratégiques
Direction générale régionale
801-1550, avenue D'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3

Strategic Relations Division
Regional Director General's
810-1550 D'Estimauville Avenue
Québec (Québec) G1J 0C3

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

11/03/2014

Québec, le 11 mars 2014

Monsieur Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
Comité consultatif de l'environnement Kativik
C.P. 930,
Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0

OBJET : Présidence du Comité consultatif de l'environnement Kativik pour l'année 2014-2015

Monsieur Patenaude,

La présente vise à vous confirmer qu'après discussion entre les membres de la délégation fédérale, il a été convenu que monsieur Claude Abel assumera la présidence du Comité consultatif de l'environnement Kativik au cours de la prochaine année, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Patenaude, l'expression de mes salutations les meilleures.

Marie-Josée Couture
Directrice, division des relations stratégiques,
Direction générale régionale-Régions de l'Atlantique et du Québec
Environnement Canada

c.c. : François Boulanger, Agence canadienne d'évaluation environnementale
Gordon Walsh, Pêches et Océans Canada
Natalie Neville, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

Canada

Benjamin Patenaude

From: veronique.st-onge@mddefp.gouv.qc.ca
Sent: March-10-14 9:24 AM
To: Benjamin Patenaude
Cc: Michael Barrett; diane.bernier@mddefp.gouv.qc.ca
Subject: RE : Le projet Plan de gestion des matières résiduelles au Nunavik

Bonjour M. Patenaude,

L'analyse du projet suit son cours et l'ARK recevra une réponse avant l'expiration du 60 jours prévu dans la loi, soit le 24 mars 2014. Si vous avez besoin d'information plus précise, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Cordiales salutations,

Véronique St-Onge
Conseillère en gestion des matières résiduelles

Direction des matières résiduelles
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Qc) G1R 5V7

Téléphone : 418.521.3950, poste 4963
Télécopieur : 418.644.3386
Courriel : veronique.st-onge@mddefp.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Benjamin Patenaude [mailto:BPatenaude@krg.ca]
Envoyé : 5 mars 2014 10:41
À : St-Onge, Véronique
Cc : Michael Barrett
Objet : Le projet Plan de gestion des matières résiduelles au Nunavik

Bonjour Mme St-Onge,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a été créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Il est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. En cette matière, il est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que de l'Administration régionale Kativik (ARK) et des corporations municipales nordiques.

En janvier 2014, le CCEK a tenu sa 138e réunion. La personne ressource de l'Administration régionale Kativik responsable de l'élaboration du projet Plan de gestion des matières résiduelles au Nunavik, Mme Véronique Gilbert, en a présenté les objectifs. Elle a aussi informé les membres que le projet Plan de gestion avait été remis au MDDEFP aux fins d'approbation et ce, à la suite des audiences publiques réalisées au Nunavik en septembre 2013. Le CCEK souhaiterait connaître l'état d'avancement de ce dossier.

Dans l'attente de votre réponse, je vous demande d'agréer, Madame St-Onge, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Benjamin Patenaude
Secrétaire Exécutive
Comité consultatif de l'environnement Kativik
C.P. 930
Kuujuuaq, Q.C.
JOM 1C0

Téléphone :
(819) 964-2961 poste 2287
1-887-964-2961 poste 2287
Télécopieur: (819) 964-0694
Courriel: bpatenaude@krg.ca

Benjamin Patenaude

From: Benjamin Patenaude
Sent: March-05-14 10:42 AM
To: 'veronique.st-onge@mddefp.gouv.qc.ca'
Cc: Michael Barrett
Subject: Le projet Plan de gestion des matières résiduelles au Nunavik

Bonjour Mme St-Onge,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a été créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Il est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. En cette matière, il est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que de l'Administration régionale Kativik (ARK) et des corporations municipales nordiques.

En janvier 2014, le CCEK a tenu sa 138e réunion. La personne ressource de l'Administration régionale Kativik responsable de l'élaboration du projet Plan de gestion des matières résiduelles au Nunavik, Mme Véronique Gilbert, en a présenté les objectifs. Elle a aussi informé les membres que le projet Plan de gestion avait été remis au MDDEFP aux fins d'approbation et ce, à la suite des audiences publiques réalisées au Nunavik en septembre 2013. Le CCEK souhaiterait connaître l'état d'avancement de ce dossier.

Dans l'attente de votre réponse, je vous demande d'agréer, Madame St-Onge, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Benjamin Patenaude
Secrétaire Exécutive
Comité consultatif de l'environnement Kativik
C.P. 930
Kuujuaq, Q.C.
J0M 1C0
Téléphone :
(819) 964-2961 poste 2287
1-887-964-2961 poste 2287
Télécopieur: (819) 964-0694
Courriel: bpatenaude@krg.ca

Gouvernement du Québec
Député de Johnson
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Québec, le 3 mars 2014

Monsieur Pierre Baril
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Considérant les inquiétudes exprimées par différents groupes, citoyens et communautés sur le développement de la filière uranifère en territoire québécois, et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une enquête et une audience publique sur la filière uranifère. Dans une perspective de développement durable, ce mandat portera notamment sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques liés à l'exploration et l'exploitation de l'uranium. Plusieurs aspects pourront donc être examinés lors de cette enquête dont notamment ceux reliés à la santé et à la sécurité associées à ces activités.

Cette démarche a pour but d'informer la population concernant les enjeux, de la consulter et d'éclairer le gouvernement dans sa réflexion quant à l'avenir de cette filière et la protection de l'environnement. Conformément à l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), je vous demande de me faire rapport de vos constatations et de l'analyse que vous en aurez faite.

Ce mandat portera sur l'ensemble du territoire québécois, dont les territoires visés aux chapitres 22 et 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) et au chapitre 14 de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ) et au chapitre II de la LQE. Je m'attends donc à ce que les comités consultatifs prévus dans la CBJNQ et la CNEQ ainsi que dans le chapitre II de la LQE soient associés à l'exercice de consultation publique afin de bénéficier de l'expertise de ces comités et de veiller à s'assurer qu'il n'est pas porté atteinte aux droits des autochtones inscrits aux chapitres 22 et 23 de la CBJNQ et au chapitre 14 de la CNEQ.

...2

Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
Courriel : ministre@mddefp.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503

Le mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement débutera le 20 mai 2014 et se conclura par le dépôt du rapport au plus tard le 20 mai 2015. Par ailleurs, je vous demande de rendre public le 16 avril 2014 le document suivant : *Étude sur l'état des connaissances, les impacts et les mesures d'atténuation de l'exploration et de l'exploitation des gisements d'uranium sur le territoire québécois*, Réseau DIVEX, janvier 2014.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



YVES-FRANÇOIS BLANCHET